



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX

- 1) **Identification de l'organisme qui passe le marché :** La Communauté de Communes du Pays Rhénan - 32, rue du Général de Gaulle 67410 DRUSENHEIM -Tél : 03.88.06.74.30.
- 2) **Pouvoir Adjudicateur :** Monsieur Louis BECKER, Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.
- 3) **Maîtrise d'Œuvre :** B.E.R.EST - 8 rue Girlenhirsch - B.P. 30012 - 67401 ILLKIRCH CEDEX
- 4) **Objet du marché :** Travaux de voirie définitive dans la Zone d'Activités rue de la Biltz, rue Jean Lenoir et rue Louis Armand à Soufflenheim : aménagement des rues de la Biltz et Jean Lenoir.
- 5) **Allotissement :** Le présent marché comporte deux lots :
 - Lot n°01 : voirie.
 - Lot n°02 : réseaux secs
- 6) **Numéro de nomenclature CPV (vocabulaire commun des marchés publics) :**
 - Lot n°01 : 45233140-2.
 - Lot n°02 : 45316110-9, 45317000-2.
- 7) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Oui.
- 8) **Modalités essentielles de financement :** Fonds propres de la collectivité.
- 9) **Type de procédure :** La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, suivant l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
- 10) **Délais maximum d'exécution des travaux**
 - Lot 1 : Voirie : 14 (quatorze) semaines, pour un démarrage début 2018.
 - Lot 2 : Réseaux secs : 6 (six) semaines, pour un démarrage en novembre 2017.
- 11) **Retrait du dossier de consultation :** Dossier téléchargeable sur notre profil acheteur : www.marches-securises.fr
- 12) **Modalités de transmission des dossiers par les candidats :** Renvoi à l'article 6 du Règlement de Consultation (R.C)
- 13) **Date limite de réception des plis :** Le jeudi 12 octobre 2017 à 17h00.
- 14) **Jugement des offres :** Renvoi à l'article 4 du R.C.
- 15) **Variantes :** Les variantes ne sont pas admises.

16) Délais de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17) Renseignements complémentaires :

- D'ordre administratif : Communauté de Communes du Pays Rhénan : ☎ 03.88.06.74.30 / e-mail : e.perrin@herrlisheim.fr

- D'ordre technique : B.E.R.EST – Daniel BASTIAN : ☎ 03.88.65.36.03

18) Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les recours peuvent être introduits : Tribunal Administratif de Strasbourg - 31, avenue de la Paix – 67000 Strasbourg -Tél 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66.

19) Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 13 septembre 2017.

Louis BECKER
Président de la Communauté de Communes
du Pays Rhénan